

Chartres, le - 5 JUIL. 2023

Monsieur le Directeur,

Conformément à la directive européenne 2010/75/UE du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles, vous m'avez transmis, votre dossier de réexamen IED pour l'élevage concernant la SAS VALLEGRAIN DISTRIBUTION ainsi que le rapport de base prévu à l'article L,515-30 du code de l'environnement.


Il est pris acte des engagements que vous avez pris, notamment le respect des prescriptions de l'arrêté ministériel du 27 février 2020.

Cet arrêté ministériel s'applique à compter du 4 décembre 2023, sans préjudice des dispositions de l'arrêté préfectoral du 26 avril 2018 qui vous est applicable sans qu'il soit nécessaire d'en actualiser les prescriptions.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Préfet ,**

**Pour le Préfet, le Secrétaire Général**

  
**Yann GERARD**

**Monsieur le Directeur de la SAS VALLEGRAIN  
Impasse du Clos Brissac  
28400 Nogent-le-Rotrou**

**Copie : DDETSPP/SPAEN et Sous-Préfet de Nogent-le-Rotrou**